

Nombre de délégués	
En exercice	20
Présents	17
Votants	17

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 28 mai 2024

Service Eau :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Cintray sous la Présidence de Monsieur Luc ESPRIT, Président.

Date de la convocation : 21/05/2024

Etaient présents : Véronique ENAULT, Michel BATARD, Gérard DERYCKE, Albert JAVELLE, Joseph KERNEIS, Jean-Emile KROLIK, Michel LESAGE, Éric LEVITRE, Frédéric MALHERBE, Michel OSMOND, Pierre PELERIN, Michel QUEMIN, Thierry ROMERO, Bernard TOUSSAINT, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX,

Absents ou excusés : John AUFFRET, Denis LOUVARD, Alain ROCHEFORT,

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Frédéric MALHERBE

**OBJET : Attribution du marché de « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs
du Souchet et du Gerrier » à Bourth
- Délibération 20240503 -**

Monsieur le Président expose,

Le SEPASE a décidé la réalisation de travaux de réhabilitation de deux de ses ouvrages de stockage sur la commune de Bourth :

- Le réservoir du Gerrier pour une réhabilitation intégrale
- Le réservoir du Souchet pour une étanchéification de sa double cuve.

CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, a engagé à ce titre une consultation en procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation pour arrêter le choix de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Trois bureaux d'études ont été consultés : BFIE, SAFEGE et SOGETI

La date limite des offres était fixée au 26/03/2024 à 12h00

Une seule offre a été reçue dans les délais.

Le rapport d'analyse des offres, qui a été présenté au maître d'ouvrage le 11 avril 2024, propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études BFIE pour un montant de 26 250,00 € HT, soit 31 500 € TTC.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des ouvrages de stockages sur la commune de Bourth ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études **BFIE** pour un montant total de **26 250,00 € HT, soit 31 500 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de l'année 2024 et des années suivantes si nécessaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Eure, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

**Le Président,
Luc ESPRIT**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des
Délibérations.
Délibération exécutoire en vertu de la Loi du 2 Mars




SEPARSE
Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif
du Sud de l'Eure